

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 décembre 2020

Prise d'acte n° A6249

Madame,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune de Sainte Ouenne bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 3828 du 25 février 2002 pour un effectif de 55200 emplacements volailles au nom de Boutier Michel, et du récépissé de transfert n°5350 du 25 juin 2013 au nom de Boutier Martine.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référéncé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-08932), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 6 mars 2019, complété le 25 novembre 2020. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 26 novembre 2020.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 30 novembre 2020, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Anne BARETAUD

Mme BOUTIER MARTINE
63, route des Champs Chauvreau
79220 SAINTE OUENNE